

N^o 1765

le 9 Février 1833

inventaire des biens de la Commune
- marqué d'entre Dame Josephine Lanthier
et de sa femme Aléxis Lwin son épouse
expi'acé. 1.

J. S. G.

8^e Eustache
comte des dux-
montaignes dit
eust de chont real

S-est racine
comté des deux-
montagnes dist-
rict de montreal

Le 20e Mihunit fait trente-trois le neuf ^{me} jour
du mois d'Avril à onze heures du matin à la re-

Demandant le quitte de Dame Josephine Lanthier, résidente en cette
Vingt trois juin Paroisse, côté nommée la petite rivière du Chêne,
de l'année mil-huit cent trente trois, à une de st^e fer Alexis Lamin, vivant agriculteur,
avout midi, — du même lieu, son épouse, décédé du cholera en
Pardessus de son temps, — Aant derniers, comme commun en liens avec
seins souffrissés, — Autant derniers, comme commun en liens avec
est compatriote le dit défunt son épouse, — présente en la
gian-marie Bricault, présente du st^e jean-marie Bricault, dit La-
Marche, dit Lamarche, Puteux durent être en justice
Puteux à Louis, — marche, Puteux durent être en justice
Elmine, et marie à Etienne, Jean Baptiste, Louis, Elmine et marie
Lamin, nommé Etienne Lamin n^o 16 de son mariage avec le sef
en l'entretien — un Alexis Lamin ~~ses époux~~ aussi en pri-
ci-contre, lequel — sence du st^e Alexis Lamin, prie des dits minimes
qui n^o est avis, — et leurs Puteux subrogé — le dit Alexis Lamin
de rapporter au p^r l'habile à se dire et porter héritier du dit fer
dut inventaire — qui y avait trois Alexis Lamin son père — les dits jean-ma-
rie Bricault, dit Lamarche, Puteux, et, Alexis
Dit de man, Lamin subrogé Puteux, élus es dites charges
tans, — ajoute — sur Sentence de l'Excellente g. R. —
que la femme et Rolland Lamy, un des juges de la Cour
héritiers aux du Banc du Roi de ce District en date du
Constitu à parta- huit-avril Courant, aussi en la présence
ges ce ciue — du st^e Joseph Lamin, majeur, Jean Baptiste
et non faire aux Lamin, majeur, — Jean-Baptiste Lamin, majeur —
bonne estimation, — et n^o rien dire de de Joseph Lamin, représenté par Philibert
et n^o rien dire de plus — tout esté — que son épouse étant malade et incapable —
fait le passe en la de unir elle-même — Marie Lamin — épouse
Paroisse st. Léonard du st^e Ignace choquée present, et de lui autorisé
de jurer le Am Ses à l'effet des présentes —
Dots — de Compagnie — Par mains notaires publics pour la Po-

les juger et d'en faire à l'effet des présentes —
Dette à la Compagnie de l'Assurance sur la Vie du Bas-Canada, résidant dans le Comté
de Lévis et des deux montagnes dans le District de Montmorency
les notaires auxquels l'assuré a été procédé à l'inventaire fidèle
signé après lecture et description exacte des biens meubles et immobiliers
faite — Stephen Mackay, titres, papiers, et autres actions dépendans de la dite
communauté
J. G. Robencky, 1880 *H.*

2)

Specifiant le) Communauté, dettes actives et passives, argent
vingt quatre juil monnaie et non monnaie, &c.
le de l'anné mil
huit cent hante trois — Les quels biens nous ont été mandés et tenu
de vendre midi — Renseignemens donnés par la dite veuve, en la
maison où le dit feu Alexis Laurin est décédé
et Compagnon Jean après serment par elle prêté sur les Saints —
Marie Bricault, Evangelies es mains de Stephen Mackay l'un des
dit Lamarche, — Notaires saupignés de n'en avoir rien divertie —
Puteur élus à Louis, ni celi sans les pures de droit que nous lui
laurin nommée Avons expliquées, de quels biens les meubles —
en l'inventaire et autres actions dépendant de la dite Com —
ci Contre — Le — et autres actions dépendant de la dite Com —
qui fait rapport mun autre, sujet à priser, l'ont été par les —
quels ont été amis Sieurs François Lanthier et Jean Baptiste
de faire rapport Bricault, dit Lamarche, — Agriculteurs, rési —
du dit inventaire dans en cette paroisse, estimateurs choisis —
qui valent un bâble appartenant à — par les dits Puteur, Subrogé Puteur, veuve —
et enfans majeurs, — La dite estimation pour un quart d'ate suivant leurs âmes et Conscience —
que ce quart a En regard au cours du temps et sans cruel!
est estimé a dix — La dite veuve, Puteur, Subrogé Puteur, enfans —
et liens un sols, ancien la dite veuve, Puteur, Subrogé Puteur et en —
cours, ci - 10^{fr} 2 — fans majeurs ayant signé les ventes —
que depuis la faire vendre par en cam public aux fins d'en —
viter des meubles — obtenir la plus juste évaluation —
de la dite somme —

La dite veuve, Puteur, Subrogé Puteur, enfans —
de Contre avec majeurs et estimateurs ont signé ne
la veuve et héritiers — La dite veuve, Puteur, Subrogé Puteur, enfans —
n'auroit vendu — Savoir signer le ce enquis, à l'exception —
douze minots de farine philibert lire qui a signé avec —
deux minots de farine philibert lire qui a signé avec —
à Stephen Mackay nous notaires après lecture faite —
à vingt sols le — douze minots et ayés sans nuls —
minots fait — philibert lire

Douze minots et vingt sols - 12-10^{fr}

Six minots et demi —

De blé à graine chaque

à cent sols — trente deux lignes

Dej sols — 32-10

Ainsi ce contre - 55-1

J. J. Blauthier *1890*

Dans la maison

B.P.

Suite se ci contre 55-th-I.O.

3

quatre-vingt et un m
n'a rien que disc
minots de pais sur-

douze qui lui ont — 1^o Il est trouvé un lot de fer-blanc —
telle adjugée à — estimé en détail, formant en blocque —
l'ensemble des mobiliers — Tapisseries, la tapisserie de Sainte Cappes, ii - 6-0
qui doivent servir —
n'a rien que + gitter, un lot de cassettes et leurs con —
dans minots + tonnes — quinze sols — " 15

Davaine sur les gitter, un lot de ferrance, huit livres — 8 —
Quantité qui lui a été adjugée, + Ivi, un lot de bouteilles et verres quinze sols — " 15
quinzaine chose Ivi, deux pails à faire et poiller, quatre livres — 4 —
quart à entraîne —
quarts de minots trois Chaudrons, deux marmottes & une tour —
de potates de plus + tenu et un tri pris, douze livres — 12 —

qui porte au procès ~~quatre-vingt~~ ~~soixante~~, deux
verbale de vente —
du dit mobilier + cinq deauys de bois, deux 2^o fers, le blanc ou —

qui est du fer leauy, et deux cuvettes pour baratte &
l'assaint L'anglois un barre — ensemble — huit livres — 8 —

à la commun + un lot fermeille, consistant en un —
marteau, deux tenières, une planche, une —
équerre, un cain de fer & une truelle pour —
charriole de fer — quatre piaces — 4 —

deux fers à flasqueur et un canon —
quarante sols — 2 —

et n'a rien dit —
de plus. — Dont
cette fait et
passé en la Paroisse de Aults, se fut, et un tri pris, vint sols — 5 —

H. Hult agher en
matte boute —
les jours et ans
Ils. Dots — + une boute et une cappite avec son contenu —
en savon — trois livres — 3 —

Sur chaises quatre livres — 4 —

Le comparant — un buseau, un panier avec ses aignons —
et d'olive — et un fer italien — quarante sols — 2 —

Savoir tenu et payé un Sappa, une bache, un bittel et une —
notaire aux fers + la tute, iij livres — 6 —

Bon après lecture
d'avis + deux tables, et une caisse à baquet et —

Stephen Machay deux pails à baquet — trois livres — 3 —

Dans la maison

J.S. Blanchard

et tutti à l'autre bout —

4

suite de l'autre part

111° minours Ph C	+ cinq Armoires grandes et petites — + ensemble, trente livres — 30-0 + un coffre trente Sols — 1-10 + un fusil, deux cornes et le sac - Siglois - 6 111° aux cages, deux Sols — " 2 Aven arme + un miroir, quatre Sols — 0-4 trente un mai deux colliers, deux poys Baubles, deux poys — et huit cent + baurins, et un lot de cordes, trois livres - 3 trente - quatre - + un lot d'athlètes ou colliers - quatre Sols — " 4 garder au — + une marmite et son contenu en fer — les Wataines - + cent Sols — 5-0 Souffignies boutet — huit grattes, un dard, une fourche de fer — campane de 45 — une pelle de fer & deux pétites de bois — Jean Marie Br. — ensemble cent Sols — 5- Caust dit La Marche — une barre de fer et une pelle de bise — Pintur nommé en — Cent Sols — 5- L'envoutement — + une levite, une pelle raquette, et des ferailles — Cante, lequel — + et aux vieilles chaînes, quinze Sols — " 15 a reconnu et — + quatre tinettes dont une avec du beurre, Campanie avais — + et autres — deux Chuchets et un blanc crissais, trois livres - 3- frs. Jean Ro — + un bâton, deux levites et moye, un quart — Ghien et Menot — avec un luff trois livres — 3- Le pêche — La — + deux canots à pêche et un siège — comme au vignes — trois livres — 3- un sens ancien — trois livres — 3- Cours, pour leur — une bâche, un banc de canot avec de — Quatre - part au La chay, un quart avec de la graine de lin — crible estimé — un quart avec du lin de Sarrazin, un bûcheron — un dit inventaire et un capstan avec de l'orge - trois livres - 3- et contre - dont — Mais fallait une tinette, quatre livres — 4- quittance — dont a été fait une bûche, un van, un Sciote, une caisse — et passé en la un set — trois livres — 3- paroiss et basta un fourniel, une caisse et son; avec une pelle — che en Water — de balance, six livres — 6- tout de ses jours — une bâche ou sindre six Sols — " 10 et au les sets — une bâche ou sindre six Sols — " 6- le campanie — une selle, que connaît — six livres — 6- a vignal — ne
----------------------	--

suite ci-contre —

me savais signes
de ce enquis-

Et les charrans ~~et~~ deux robes de Buffles, un oreiller &
ont signé ~~après~~ un tas - Dauge lires 12-
lecture fait ~~à~~ deux poches et guenilles et une dr^e avec ee
Stephan manay nies avec de la lime, quarante Sols 2-
~~Sols~~ onze morceaux de bois de Seigle, quarante 1-
~~Sols~~

J.S. Blauthier ~~et~~ Sols
un tas de cuir, quatre livres 4-
~~et~~ un tas de terrines ~~de~~ tenu et plats de -
+ pierre, huit Sols 1-10
+ un lit de cotonniers, couvert en cuir -
+ la paillace, le traversin, les oreillers -
+ draps, couvertures et canichots - dr^e -
+ huit livres 10-
+ deux sets dits - Dots de flume - can -
+ aurots en taie et cartis trente livres 30-
+ cinq couvertes, et un lit de buseau -
+ avec un morceau de contrepointe - neuf -
+ livres 9-
+ un poil d'aulle et son tuyau, vingt -
+ quatre livres 24-
+ un tas de fourchettes, cuillères, la -
boute et une sanguine, huit Sols 1-10
+ trois pierres, deux Sols " 2
+ une bride, huit Sols 1-10

Suivront les hardes ou

Défaut

chais turquois, deux per chappans, et trois -
per mittaines, un chapeau & une boîte à -
mazais - quarante Sols 2-
six per se culottes, six livres 6-
trois gilets et un capot, onct Sols 5-
deux vestes, une per chappans, un tablier & une po- -
santille cheure - une boîte et boite-fin quarante Sols 2-

la suite à l'autre part

6
suite de l'autre part

3

- * douze chemises, huit livres 8-
- * cinq po^r culottes & un tablier, trois livres 3-
- * une ceinture, une veste, une cravatte
- * et deux manchons de poches tenu^s Sols 1-10
- * quatre capotes, une redingat^e, un gilet
- * et une po^r de culottes, douze livres 12-
- * un rôle de tabac et une table, huit Sols 10
- * onze poches, six livres 6-

Déhors

- * une horse à deux de bois & une à
- * sacs de bois, six livres 6-
- * deux granois et petite charrette, un
- * tambour, deux chaînes - trois livres 3-
- * une coriace six livres 6-
- * une caliche dix huit livres 18-
- * trois po^r de raniés, dont deux fermés
- * dix huit livres 18-
- * une charrette campée - douze livres 12-
- * deux harnais complets, et un licot
- * douze livres 12-
- * huit peaux vertes trois livres 3
- * deux deniers tonnes, & une grande
- * cuve, un quart, deux rats au^s, un
- * plat et deux chaînes - quarante Sols 2-

Dans la grange

- * ce qu'il ya de pain estimé à
- * dix huit livres les cent bâtons à
- * pain rapport - n'est trouvé -
(nous le prions au bas de cette)

ff

- * dix huit bâtons de lin et par de
- * paillles langes trois livres 3-
- * vingt deux moutons et trois agneaux,
- * ainsi que quatre poussins, sauf une livrée -

ff

et toute ci contre

7
Suite de u - Conte

3

- + deux po^s de bœufs et un bœuf de dure —
 - + deux- cent cinquante livres — 150 —
 - + trois vaches et trois taureaux quatre —
 - + vingt six livres — 90 —
 - * trois chevaux, une quatre vingt livres 100 —
 - * ce qu'il y a de pain, trois livres — 3 —
 - * sept cordees et quart de bois à vingt —
 - * trois la corde — sept livres cinq sols 7-5
 - + un demi minot — Vingt trois — 1 —
 - * ce qu'il y a de patates à quinze sols le —
 - * minot, à faire rapport s'est trahi —
- Voyez le procès verbal de vente!

BB

- + ce qu'il y a de blé à quatre livres le —
 - + minot, à faire rapport — s'est trahi —
- Voyez le procès verbal de vente!

BB

- + ce qu'il y a de pain à cinquante sols —
 - + le minot à faire rapport — s'est trahi —
- Voyez le procès verbal de vente!

BB

- + ce qu'il y a d'avoine à trente trois —
 - + le minot, à faire rapport, s'est —
 - + trahi et voyez le procès verbal de —
- Vente

BB

- + deux quintals de foin à quinze livres — 15 —
- * soixante livres de lard à six sols la livre —
- * six huit livres — 18 —

f b o

BB

- Suite — L'argent mannaï —
- S'est trahi cinq- treize livres — 513 —
 - ne s'est pas fait trahi —
- D'argent non mannaï a été procédé —

BB

auf

(1) suite de l'autre page

par ignorance choquée des dettes actives —
quarante-sept livres
ii (payé) 42^{me} il est dû à la Communauté par
frédéric jean baptiste — la succession pour James Walker — si
Laurin, cent vingt — la Côte et Joseph Paroisse et Benoit
noveaux livres (payé) 42^{me} quatrevingt dix livres (payé) 90^{me}
item, par — par ~~flavien~~ florian Spurard soixante-dix sols (payé) 16-10
elleffin paguin —

envis — Soixante-sept par elieus Davis, fils, quinze livres quatre sols (payé)
livres deux sols (payé) 67-10 — par michel Bampignon, huit livres huit sols (payé) 8-8

ffc par isaac Bérinchon, dix huit livres 18 —
ffc par jean baptiste Clément menuisier 0 —

par chartraine La Lande de sept livres dix sols 17-10

par catherine Lanthier, seize livres (payé) 16 —

par basil gray treize cents livres 1300 —

par gabriel le père, dixneuf livres (payé) 12 —

Suivent les dettes passives

soit la communauté à stephen

mackay mataine, pour le cant de Louis —
des pauvres et amis des ois misères, reçue —
comprise, quinze livres 15^{me} 0

homologation Nicelui, sept livres quatre —
sols 7-4

cant du frère en veuve, voyage —

et capie, process verbal de vente et —
capie, cent vingt ~~me~~ ^{P.} dix livres 165 —

à mr. jean baptiste Bricault estimateur —
vingt sols 1 —

mr. françois Lanthier n'ayant rien —
exige !!

à joseph Dorion pour part de reçue —
dix livres de pauvres signes 6 —

à pierre uigrial évier de la vente —
et annexe — six livres 6 —

pour une grande messe pour le repos de l'ame du défunt —
treize livres 13 — Suite ci-dessous —

versant pluvial 1853

dettes Actives

9
suite de ci-contre —
111 9

item par le par Allexis Laurin subrogé d'heure, —
même hante six huit cents livres, argent à lui préte par —
lire pour un bon pain défunt — ainsi qu'il appert —
pour — 36th par bon acte d'acquisition de Joseph —
Beauchamp d'heure des mineurs Jacques —
Beauchamp et Thérèse Lagarde sa —
femme, le dit contrat n'en devant Dr. 6. —
Globensky Luyer notaire et Cambrié —
le douze janvier mil huit cent quatre —
quatre 111 1 ii 800 —
par Joseph Laurin même Somme —
de huit cents livres, ainsi que constaté —
par lui-même 800 —
Pour le banc du défunt à la fabrique pour l'année —
1832- vingt une livres 28 —
au crieur pour annonce de deux sols 12 —

Suivent les frais funéraires
à la fabrique de cette paroisse pour —
l'inhumation du défunt cont six sept. —
livres 117 —

Suivent les papiers

1^e s'est trame l'acte de l'utile mention —
né au greffeur où dit inventaire —
inventorié, paraphié et quattu — un —
le contrat de mariage de la même —
Avec le défunt devant le notaire D. R. Gagnier —
notaire et témoin le cinq février mil —
dix-huit cents quatre-vingt six sept, invento —
rié, paraphié et quattu — deux —
item, le dîte nouvel du défunt, devant —
devant Dr. L. Globensky lez notaire et —
constaté le vingt septembre mil huit —
cents trente — signant l'immatricule —

ff

demandant

(10)

dépendant de la dite communauté
du dit terrain sis au Sud de la pâture nommée
Buchene - en cette Paroisse, de la Contenance
d'un arpent au environ du front sur la
route venture, allant en élargissant jusqu'à
la ligne signoriale, ayant une superficie
de cent soixante six arpents, tenant par devant
un chemin de ferme du dit lieu; derrière
à la ligne signoriale, joignant d'un côté
à François Lanthier, & d'autre côté à
Jean Baptiste Brault, avec maison &
autres batimens, ainsi qu'il désigne au dit
titre. — Le dit titre inventorié, paraphé
et gommé

Nois

Après avoir vu qui au dit invento-
rié depuis onze heures du matin -
jusqu'à quatre heures de l'après-midi nes-
s'etant pas vu le Hamm a invento-
rié a été cessé de procéder. —
Et le tout sus inventorié et estimé
a été laissé dans les mains de l'au-
teur, à l'instigation du Notaire, —
Lequel a promis le tout remettre
pour la vente et faire rapport que
ce qu'on pourrait avoir avise sit-
avoir à sa connaissance qu'il aurait
commise quelques amissions —
et aux signé l'avoir fait au plus ample
Après lecture faite. — Vingt mots
rayés sont nuls, cinq renvois sont apparaissus,

J. S. G.

phototypie

J. J. Blauthieroff Stephen Mackay
cost.